

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Séance du 22 Mars 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Nombre
de membres : 42

Votants présents : 37

Tous les délégués
sauf

MM. WELTZER, WEISHAAR J., BAUMANN, MEYER Ch., GROSS -excusés-
MM. GANGLOFF, WEISBECKER (excusés) qui étaient représentés respectivement
par MM. MORITZ et HOCH.

Dél. N° 7/1999

OBJET : **BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 1999**

Après présentation du Budget Primitif de l'Exercice 1999 par Monsieur le Président
de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :

***- les crédits d'un montant de 9 018 960 F
en dépenses et recettes de fonctionnement***

***- les crédits d'un montant de 24 790 659 F
en dépenses et recettes d'investissement***

au titre du Budget Primitif 1999.

***Le Président est autorisé à signer tous actes, conventions et marchés s'y
rapportant.***

Pour copie conforme

MORSBRONN-LES-BAINS, le 23 mars 1999

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

